

Les Trophées des fonds 2023

Les performances des fonds sont arrêtées au vendredi 31 mars 2023 en VL de clôture (date valeur présentée : 31 mars 2023, soit fin de mois et fin de trimestre).

Nombre total de Trophées : 39 (= 36 + 3 Trophées de fonds ISR)

Filtres sur les parts de fonds

Les parts purement institutionnelles ne sont pas prises en compte. Toutefois, les parts d'un fonds affichées en parts institutionnelles (I) mais qui sont distribuées dans un contrat d'assurance vie multi-support ou dans un PEA ou par un intermédiaire référencé (banque privée, gestion privée, groupement de CGPI, plateforme de fonds, courtier en ligne, etc.) sont éligibles, car un investisseur particulier peut les acquérir.

Le minimum de souscription initiale des parts de fonds ne doit pas excéder 25 000 €.

Les purs ETFs sont exclus des Trophées.

Les parts de fonds retenues sont celles libellées en euros.

Un nombre de fonds minimal est requis :

Pour les Trophées de gamme sur 3 ans, chaque établissement doit avoir au moins 3 fonds dans chaque catégorie en compétition,

Pour les Trophées de la performance globale sur 3 ans, chaque établissement doit disposer au moins d'un fonds actions de la zone Europe, un fonds actions internationales, un fonds diversifié euro, un fonds diversifié international, un fonds d'obligations de la zone euro et un fonds d'obligations internationales. A l'exception de la catégorie des établissements spécialisés, notamment à dominante actions, qui ont surtout des fonds actions et des fonds diversifiés, et pas forcément plusieurs fonds obligataires.

Les performances citées dans les publications du Revenu sont les performances cumulées sur les périodes 3 ans et 10 ans, fournies par Morningstar, et non pas les performances annualisées.

1) **Trophées par gamme (sur 3 ans) : 18 Trophées**

2) **Trophées par fonds (sur 3 et 10 ans) : 18 Trophées + 3 Trophées ISR**

1) Trophées par gamme (sur 3 ans) :

18 Trophées récompensent les gammes par typologie de groupe distributeur :

La typologie de groupe distributeur : réseaux bancaires, assureurs et spécialistes.

N.B. : Un réseau bancaire doit avoir au moins 100 agences physiques en France. Une banque privée ou spécialisée dans la gestion ne remplissant pas ce critère fait donc partie de la catégorie des spécialistes.

3 Trophées Actions Europe sur trois ans :
soit un trophée par type de groupe distributeur.

3 Trophées Actions Internationales sur trois ans :
soit un trophée par type de groupe distributeur.

3 Trophées Diversifiés sur trois ans :
soit un trophée par type de groupe distributeur.

3 Trophées Obligations Europe sur trois ans :
soit un trophée par type de groupe distributeur.

3 Trophées Obligations Internationales sur trois ans :
soit trois trophées par type de groupe distributeur.

3 Grands Trophées globaux sur trois ans :
soit trois trophées par type de groupe distributeur.

Méthode de calcul :

On calcule le ratio de Sharpe pour chaque fonds sur 3 ans.

La note du distributeur (pour l'établissement des Trophées de gamme) est la moyenne de ces notes (c'est-à-dire de ces ratios de Sharpe de fonds individuels) par compartiment juridique, pour chaque distributeur sélectionné.

On note et récompense ainsi la marque qui distribue les fonds (selon les trois types : banque / assureur / spécialistes de la gestion).

Sont exclus les fonds bear et les fonds bear ou bull à levier, les fonds monétaires, monétaires dynamiques, les fonds à garantie totale ou partielle, les fonds de gestion alternative, les fonds à conditions.

Trophées de la catégorie Actions Europe :

Echantillon : tous les établissements promoteurs disposant d'au moins trois fonds Actions européennes; par exemple un fonds Actions France, un fonds Actions zone Euro, un fonds Actions Europe; ou sinon par exemple au moins deux fonds issus de la catégorie Actions Europe avec au moins un troisième qui soit France ou Zone Euro, chaque produit affichant des performances sur au moins trois ans.

Catégories Morningstar prises en compte : Actions françaises – incluant toutes les sous-catégories, Actions zone euro – incluant toutes les sous-catégories, Actions Europe – incluant toutes les sous-catégories

Trophées de la catégorie Actions Internationales :

Echantillon : Tous les établissements promoteurs disposant d'au moins trois fonds Actions internationales, pris dans les catégories suivantes, couvrant au moins deux zones géographiques différentes, chaque produit affichant des performances sur au moins trois ans.

Catégories Morningstar prises en compte : Actions internationales incluant toutes les sous-catégories, Actions marchés émergents, Actions Amérique du Nord, Actions Amérique Latine, Actions Asiatiques, Actions Asiatiques zones particulières, Actions Asiatiques – hors Japon, Actions Japon, Actions Europe émergente, Actions mono-Pays hors Europe.

Trophées de la catégorie Actions Sectorielles :

Echantillon : Tous les établissements promoteurs disposant d'au moins trois fonds Actions sectorielles, sur 3 catégories sectorielles différentes, chaque produit affichant des performances sur au moins trois ans.

Catégories Morningstar prises en compte : Toutes les catégories sectorielles Morningstar (Secteur Agriculture, Autres Secteurs, Biens Conso & Services, Biotechnologie, Communication, Eau, Ecologie, Energie, Energies alternatives, Finance, Immobilier, Infrastructures, Matériaux et Industrie, Métaux précieux, Non coté, Ressources Naturelles, Santé, Services Publics, Technologies)

Trophées de la catégorie Diversifiés :

Echantillon : tous les établissements promoteurs disposant d'au moins trois fonds diversifiés, chaque produit affichant des performances sur au moins trois ans, dans au moins deux catégories différentes.

Catégories Morningstar prises en compte : toutes les sous-catégories Morningstar « Allocation Eur » (Agressive, Flexible, Modérée, Prudente)

Trophée de la catégorie Obligations Europe :

Echantillon : tous les établissements promoteurs disposant d'au moins trois fonds Obligations Europe, dans au moins deux catégories différentes, chaque produit affichant des performances sur au moins trois ans.

Catégories Morningstar prises en compte : toutes les sous-catégories : Obligations euro court terme, Obligations euro moyen terme, Obligations euro long terme, Obligations euro très long terme, Obligations euro à taux variables, Obligations inflation Euro, Obligations Haut Rendement (secteur géographique zone Euro), Obligations européennes.

Trophée de la catégorie Obligations Internationales :

Echantillon : Tous les établissements promoteurs disposant d'au moins trois fonds Obligations Internationales, chaque produit affichant des performances sur au moins trois ans.

Catégories Morningstar prises en compte : toutes les sous-catégories : Obligations internationales, Obligations haut rendement (secteur géographique différent de zone euro), Obligations inflation internationales, Obligations internationales couvertes.

Trophées globaux :

Echantillon : tous les établissements promoteurs disposant d'au moins un fonds Actions (euro ou international), un fonds diversifié euro (dont convertible euro) ou international (dont convertible international, Europe incluse), un fonds Obligation (Europe ou Internationale), chaque produit affichant des performances sur au moins trois ans.

Catégories Morningstar prises en compte : elles reprennent l'ensemble des catégories prises en compte dans les trophées par type.

2) Trophées par fonds (sur 3 et 10 ans) :

18 Trophées récompensant les produits

3+3 Trophées du meilleur fonds Actions Europe sur 3 ans et 10 ans

3+3 Trophées du meilleur fonds Actions Internationales sur 3 ans et 10 ans

3+3 Trophées du meilleur fonds Diversifiés sur 3 ans et 10 ans

Echantillon : tous les établissements.

Catégories Morningstar prises en compte : ce sont les mêmes que pour les calculs des gammes.

Méthode de calcul pour les fonds sur 10 ans: Classement par quartile des performances 10 ans des fonds par rapport à leurs catégories. Pour les fonds appartenant au 1^{er} quartile, on calcule le ratio de Sharpe sur dix ans (sont exclus les fonds bear, monétaires, monétaires dynamiques et à garanties totales ou partielles).

Méthode de calcul pour les fonds sur 3 ans: classement par quartile des performances 3 ans des fonds par rapport à leurs catégories. Pour les fonds appartenant au 1^{er} quartile, on calcule le ratio de Sharpe sur trois ans (sont exclus les fonds bear, monétaires, monétaires dynamiques et à garanties totales ou partielles).

Les fonds mono-pays sont exclus des Trophées de fonds, à l'exception de la France – grandes et moyennes valeurs.

3 Trophées de fonds ISR sur 3 ans : Actions France, Europe et Monde

Même méthodologie que celle pour les fonds individuels, appliquée sur 3 ans à la base des fonds ayant le label d'Etat français ISR dans trois catégories : Actions France, Actions Europe et Actions Monde